

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2008

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mille huit, le lundi quinze décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Nelly BIDOT, Véronique LEDUC-TALIGAULT, Joseph MASBERNAT, Christine RENIER, Bernard MORAT, Nathalie BOUIJOUX, Jacques SAURET, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Françoise LEGUILLOU, Luc BOURRY, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe FROT, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Christophe GARNIER, Jean-Maurice GUEIT.

Représentés par pouvoir : Yanne BENOIT a donné pouvoir à Christiane AUBRY, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Michel PASQUIER, Marie LAFLEURE a donné pouvoir à Philippe BOURLIER.

Absent excusé : Serge MESKO

Secrétaires de séance : Nelly BIDOT, Catherine PARDILLOS.

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2008, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire.

DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE		
DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût T.T.C.
28/11/08	Urbanisme – Défense des intérêts de la commune de Fondettes (dans le cadre du pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat concernant le contentieux relatif à l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage) et désignation de l'avocat (SCP Waquet-Farge-Hazan de Paris)	-----
17/10/08	Finances – Marché de fourniture pour l'acquisition d'une saleuse sableuse portée automatique à télécommandes avec cuve à saumure capacité de trémie 3m3 avec la société ACOMETIS SAS de Soultz 68360	23 503,79 €
19/11/08	Finances – Marché pour la fourniture, l'installation et la gestion d'une patinoire synthétique extérieure temporaire avec le groupe Multishows de Luynes	35 401,60 €
27/11/08	Urbanisme – Contrat d'assistance juridique avec la SCP Cébron de Lisle & Benzekri de Tours	3 646,58 €
27/11/08	Urbanisme – Avenant n°10 au contrat administratif d'occupation du logement communal de l'école Camille Claudel prorogeant la durée d'occupation d'un an.	191,89 €/mois

Ces décisions sont inscrites au registre des délibérations.

1 Débat d'orientations budgétaires 2009

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a tenu son débat d'orientations budgétaires pour l'année 2009.

Principales caractéristiques des orientations du budget général 2009

Intitulés et évaluations des recettes attendues et des dépenses prévisionnelles :

Section de Fonctionnement - recettes

- ⇒ Maintien des taux communaux (bases des 3 impôts directs : + 3%) ► **4 502 600 €**
- ⇒ Reversement de la taxe professionnelle par Tour(s)plus : identique à 2008 ► **1 663 390 €**
- ⇒ Estimation des droits d'enregistrement : - 18 % ► **250 000 €**
- ⇒ Dotation de solidarité communautaire : + 2,5 % ► **177 032 €**
- ⇒ Autres taxes (droits de place, emplacement pub.) : taxe de séjour en moins ► **12 750 €**
- ⇒ Dotation globale de fonctionnement : - 5% ► **1 775 600 €**
- ⇒ Compensations : stables ► **181 500 €**
- ⇒ Participations et subventions (enfance et scolaire, + SITCAT, une recette de 20 000 € s'ajoute aux 20 000 € déjà versés pour le dojo communautaire) ► **573 300 €**
- ⇒ Produits des services à caractère social et redevances d'occupation du domaine + 7% (crèche, transport et redevances) nouvelle tarification des familles + 10 %) ► **297 070 €**

⇒ Autres produits de gestion courante : stables ► **62 150 €**

⇒ Atténuations de charges ► **157 700 €**

Section de Fonctionnement – Dépenses

⇒ Autofinancement : - 6,8 % ► **1 112 000 €** (dont amortissements 330 000 €)

⇒ Charges à caractère général (fluides, carburant, fournitures, contrats, autres prestations, fêtes et cérémonies, foire expositions) : + 4,07 % ► **2 274 708 €**

⇒ Charges de personnel : + 2,54 % ► **5 602 767 €**

⇒ Charges de gestion courante : + 3,4 % ► **1 381 905 €** (subventions CCAS, Caisse des écoles, associations aux associations)

⇒ Charges financières ► **400 000 €**

Section d'Investissement - Recettes

⇒ Subventions ► **141 889 €**

⇒ Fond de compensation de la T.V.A. ► **350 000 €**

⇒ Taxe Locale d'Équipement : ► **80 000 €**

⇒ Emprunt ► **1 100 000 €** (40 % des ressources d'investissement)

⇒ Autofinancement ► **1 112 000 €**

Section d'Investissement – Dépenses

⇒ Remboursement du capital des emprunts ► **1 041 000 €**

⇒ **Infrastructures ► 565 000 €**

Revêtement de chaussées

Aménagement de voies et de trottoirs

Bassin de rétention d'eaux aux Brosses

Études sur le réseau d'eaux pluviales

Éclairage public et panneaux de signalisation

⇒ **Aménagement ► 110 000 €**

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Plan Loire grandeur nature (travaux menés par le SIVOM d'eau potable)

Aménagement de ralentisseurs : 7 000 €

Remise à neuf réseaux éclairage public : 80 000 €

⇒ **Environnement ► 115 000 €**

Réalisation du parc du 52 rue Eugène Goüin

⇒ **Équipement scolaire ► 400 000 €**

Réalisation d'un restaurant scolaire pour l'école Françoise Dolto

⇒ **Équipement sportif ► 124 000 €**

Renouvellement du sol du gymnase

⇒ **Études ► 20 000 €**

Définition des programmes futurs

⇒ **Acquisitions foncières ► 60 000 €**

Acquisition de terrains pour le bassin de rétention des eaux aux Brosses et aux abords du boulevard périphérique

⇒ **Équipement des services ► 185 400 €**

Achat de matériels et de mobilier pour les écoles, la petite enfance, les services techniques et administratifs

⇒ **Équipements divers ► 69 300 €**

Travaux dans les bâtiments communaux (La Perrée, le gymnase, la Grange aux Dîmes, la crèche) y compris travaux en régie.

Orientations du budget annexe commerces 2009

Section de Fonctionnement – recettes

⇒ Loyers des ateliers relais : stable ► **120 000 €**

Section de Fonctionnement – Dépenses

⇒ Amortissements ► **61 000 €**

⇒ Charges financières liées aux emprunts ► **16 000 €**

⇒ Impôts fonciers ► **8 500 €**

Section d'Investissement

⇒ Remboursement du capital des emprunts ► **40 000 €** (autofinancé par les amortissements)

Aucun travaux ne pouvant être entrepris dans l'immédiat, une réflexion est menée pour intégrer l'excédent de fonctionnement dans le budget général de la commune.

2 Décision modificative n° 2 sur le budget général et n° 4 sur le budget annexe commerces

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 8 abstentions, adopte la décision modificative n°2 sur le budget général. Compte tenu des nouvelles inscriptions, le budget général 2008 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 10 750 940 € et de 5 968 567,22 € en section d'investissement.

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, adopte la décision budgétaire n° 4 sur le budget annexe commerces concernant des virements de crédits et l'ajout en dépenses et en recettes de 2 000 € pour les cautions des ateliers relais. Ces écritures modifient le montant du budget annexe commerces 2008 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 194 737 € et de 140 164,17 € en section d'investissement.

3 Constitution d'un comité de pilotage pour le suivi de l'étude sur la restauration scolaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité de pilotage pour le suivi de l'étude sur la restauration scolaire, qui sera constitué de 8 membres élus et de 4 directeurs territoriaux.

Ce comité de pilotage aura pour mission d'assister à la présentation des comptes rendus du bureau d'étude et notamment de suivre et participer aux travaux concernant la troisième phase du projet.

Dans cette étape le bureau d'étude prévoit d'apporter une aide à la décision qui permettra le choix du mode de gestion et d'organisation du service de restauration le mieux adapté aux attentes et aux contraintes de la Ville et de définir les meilleures options juridiques et techniques pour le futur service.

COMITÉ DE PILOTAGE CHARGÉ DE SUIVRE L'ÉTUDE SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE	
8 Représentants élus du conseil municipal	
Monsieur Gérard GARRIDO	Monsieur Joseph MASBERNAT
Monsieur Yves GIRARD	Monsieur Jacques SAURET
Monsieur Joël AGEORGES	Monsieur Philippe BOURLIER
Madame Yanne BENOIST	Monsieur Christophe GARNIER
4 Agents territoriaux ou leur représentant	
Le Directeur général des services	La Directrice des affaires générales
La Directrice des finances	Le Directeur des services techniques de la ville

4 Indemnité de conseil allouée à Monsieur Brégégère receveur de la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander conseil et assistance en matière budgétaire, économique et financière à Monsieur Philippe BREGEGERE, receveur municipal, en poste à Luynes et de lui attribuer, pour la durée du mandat municipal, une indemnité de conseil calculée au taux plein, suivant l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

5 Convention de partenariat avec la Mission locale de Touraine pour l'aide à l'insertion des jeunes

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de partenariat avec l'association « Mission locale de Touraine » qui prendra effet à compter du 1er janvier 2009 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse après accord des parties.

La ville de Fondettes et l'association « Mission locale de Touraine » travaillent en partenariat depuis plusieurs années afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. La mission locale accueille, informe, oriente et aide les jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application.

6 Demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement 2009

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le concours de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2009, au taux le plus élevé, pour les travaux de réfection du sol du gymnase du Moulin à Vent dont le coût est évalué à 124 000 € TTC.

7 Demande de subvention au Conseil Régional et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie au titre de l'engagement de la démarche Approche environnementale de l'urbanisme dans le cadre de l'élaboration du Plan local de l'urbanisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Région Centre au titre de l'engagement de la démarche Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) intégrée à l'élaboration du Plan local de l'urbanisme (coût estimatif 40 000 €).

L'AEU initiée et financée pour partie par l'ADEME et la Région, est une démarche d'aide à la décision et d'accompagnement de projets urbains en matière d'environnement et d'énergie, basée sur la concertation.

L'AEU permettra d'intégrer les préoccupations énergétiques et environnementales dans le PLU en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement et de concourir à l'amélioration de leur qualité environnementale.

8 Acquisition de la parcelle ZY n°18p pour l'élargissement de l'avenue Jean Jaurès

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une emprise d'environ 157 m², à extraire de la parcelle figurant au cadastre en section ZY n°18, située au lieu-dit Les Roncières à FONDETTES, moyennant un prix de 1,219 € le m², pour l'élargissement de l'avenue Jean Jaurès.

9 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs concernant le cadre d'emploi des rédacteurs, en ajoutant un poste de rédacteur principal afin de tenir compte de la réintégration d'un agent suite à une disponibilité pour convenance personnelle.

10 Rapport du délégué du service public des pompes funèbres

L'Assemblée délibérante, prend acte de la communication du rapport annuel du délégué du service public extérieur des pompes funèbres pour l'exercice 2007. Les missions confiées à la SAEM Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Tourangelles sont clairement identifiées : mettre à la disposition des populations un service funéraire de qualité notamment au travers d'équipements modernes, tout en pratiquant pour chaque prestation des tarifs modérés.

Un exemplaire de ce rapport est mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

11 Avis sur le retrait de Notre Dame d'Oé et Rouziers de Touraine du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur le retrait des communes de Notre Dame d'Oé et de Rouziers de Touraine du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses affluents (SICA), suivant la procédure prévue à l'article L 5211-19 du Code général des collectivités territoriales.

12 Avis sur l'adhésion de la commune de Chisseaux au Syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur l'adhésion de la commune de Chisseaux au Syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire, suivant la procédure prévue à l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales.

13 Questions diverses

- Monsieur le Maire, suite à l'avis favorable de l'Inspecteur d'Académie, donne lecture des nouveaux horaires de l'école maternelle Camille CLAUDEL à compter de la rentrée de janvier 2009, à savoir 8 h 40 – 11 h 40 et 13 h 40 – 16 h 40.
- Sur la requête de Monsieur Joseph MASBERNAT, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le vœu suivant :

« Vœu pour le maintien des petites et moyennes sections de l'école maternelle.

Tous les parents savent combien l'école maternelle est un lieu vital d'éducation et d'épanouissement pour les premières années de la vie de leurs enfants. Tous les pays étrangers qui n'ont pour structures d'accueil de la petite enfance que des « jardins d'enfants », garderies municipales ou privées, nous envient notre école maternelle où la pédagogie est adaptée à l'enfant dès la petite section.

Or, pour des raisons budgétaires, le gouvernement envisagerait de supprimer les petites et moyennes sections des écoles maternelles au profit de garderies municipales ou privées. Les enfants seraient uniquement sous la garde de personnels titulaires du CAP petite enfance et non plus également encadrés par des enseignants qualifiés.

Par ailleurs les coûts de ce nouveau mode de garde seraient évidemment à la charge des familles et ou des collectivités.

Les communes ont la compétence pour la construction et l'entretien des écoles élémentaires et maternelles. A Fondettes en particulier la municipalité apporte son soutien aux enseignants en finançant un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) par classe, dépassant ainsi ses obligations.

Le conseil municipal de Fondettes se prononce fermement pour le maintien des 3 sections en maternelle et demande au gouvernement de renoncer à son projet. Il renouvelle son attachement à une école publique, laïque, gratuite offrant les mêmes chances à tous les enfants, et dès le premier âge ».

- A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, par 24 voix pour et 8 abstentions adopte le vœu suivant :

« MOTION POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC POSTAL

« Vu le projet de transformation du statut de la Poste en société anonyme et d'ouverture de son capital à compter de 2011,

Considérant qu'une privatisation de la Poste contribuerait à accélérer la remise en cause de la présence territoriale de la Poste et la dégradation du service public postal,

Considérant que le service public postal est pourtant l'un des services publics essentiels à l'exercice des droits réels des citoyens, en l'occurrence, du droit à la communication, dont il revient à l'Etat de rester le garant,

Considérant la nécessité de continuer à proposer un service public postal de qualité sur tout le territoire:

- **en maintenant la présence des bureaux de poste dans les zones rurales ou dans les villes quelque soit leur rentabilité,**
- **en améliorant les conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers quelque soit l'intérêt financier des zones couvertes,**
- **en garantissant la péréquation tarifaire c'est-à-dire le prix unique du timbre,**
- **en pérennisant la distribution du courrier six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes.**

Le Conseil Municipal,

- DEMANDE que le service public postal soit maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

- DEMANDE dans ce cadre l'ouverture d'un grand débat public sur les missions de la Poste et les conditions d'amélioration du service rendu ».

Fait à Fondettes, le 19 décembre 2008

Affiché le 23 décembre 2008

Le Maire,

Gérard GARRIDO